

VOS RENDEZ-VOUS

PLAN D'ACCÈS



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT DU PAYS DE MEAUX
 Allée Jean Louis Barrault - centre cial la Verrière - 77100 Meaux
 TÉL : 01 60 41 10 80

La Maison de la Justice et du Droit du Pays de Meaux

ACCÈS AU DROIT

On se sépare, quels sont nos droits envers nos enfants ?

Mon employeur m'a poussé à démissionner, est-ce que je peux me retourner contre lui ?

Je viens d'acheter une voiture à un particulier, elle est tombée en panne, quels sont mes recours ?

J'ai été victime d'une agression, comment obtenir une indemnisation ?

Mon propriétaire me demande le paiement de 3 années de régularisation de charges locatives, a-t-il le droit ?

Je dois faire une demande de naturalisation, quelles sont les démarches ?

Un service public GRATUIT et ouvert à tous pour être écouté, informé, consulté...

MJD - allée Jean Louis Barrault - 77100 Meaux - Tél. : 01 60 41 10 80

ACCÈS AU DROIT

■ Une équipe à votre service

- Un agent d'accueil
 - une greffière
 - une juriste
- du lundi au vendredi de 9 h à 12h30
et de 13h30 à 17h sur rendez-vous*

■ Écrivain public

les jeudis matin pour rédiger vos courriers juridiques

■ Avocats du Barreau de Meaux

■ Généraliste

les 2^e et 4^e mercredis du mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous

■ Droit du Travail

le 1^{er} mardi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous

le 3^e mardi du mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous

■ Droit des Étrangers

le 3^e vendredi du mois de 9h30 à 12h sur rendez-vous

■ AVIMEJ

L'Association d'Aide aux VIctimes et de Médiation Judiciaire aide les victimes d'infractions pénales et tous les justiciables en demande d'informations juridiques.

sur rendez-vous le lundi de 13h30 à 17h et le mardi de 9h à 12h30

RÉSOLUTION AMIABLE DES CONFLITS

■ Conciliateur de Justice

Favorise le traitement amiable des conflits en matière civile (voisinage, consommation...).

C'est un moyen simple et gratuit d'obtenir un accord entre les deux parties.
*sur rendez-vous le lundi matin de 9h30 à 12h
et le mercredi de 14h30 à 17h*

■ Délégué du Défenseur des Droits

Règle les litiges entre toutes les administrations (CAF, CPAM, CNAV...) et les particuliers.

sur rendez-vous le mardi après-midi de 13h45 à 16h30

■ Médiateur Familial

Pour toute situation de conflit familial (séparation, divorce, rupture de lien avec la famille, désaccord sur des décisions à prendre en lien avec l'organisation de la vie des enfants...).

les 2^e et 4^e jeudis du mois de 14h à 16h30

■ Huissier de Justice

Vous pouvez être mis en relation avec un huissier par l'intermédiaire de votre MJD.

Retrouvez toute notre actualité sur :
agglo-paysdemeaux.fr ou villedemeaux.fr

 facebook.com/Villedemeaux